

# GESTES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES À L'EPS : GUIDE DE GESTION À L'ATTENTION DES ENSEIGNANTS ET DES CHEFS D'ETABLISSEMENT

## Sommaire

<b>QUELQUES CLÉS DE COMPRÉHENSION.....</b>	<b>2</b>
STATUT DES CORPS ET RELATIONS SPECIFIQUES À L'EPS .....	2
LES ADOLESCENTS .....	2
L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE .....	2
<b>CONSÉQUENCES POUR ANTICIPER, ÉVITER, RÉGLER LES ÉVENTUELS INCIDENTS CRITIQUES.....</b>	<b>3</b>
<b>RECOMMANDATIONS À L'ATTENTION DES ENSEIGNANTS d'EPS et des chefs d'Etablissement .....</b>	<b>3</b>
ANTICIPER.....	4
ÉVITER .....	5
RÉGLER .....	6
<b>ANNEXE.....</b>	<b>7</b>

### Références institutionnelles :

- ⇒ Circulaire n°2004-138 du 13/07/2004
- ⇒ Guide d'accompagnement des agents de l'éducation nationale visées par un dépôt de plainte du 15/09/2019
- ⇒ Guide d'accompagnement en cas d'incivilités ou d'agression dans le cadre de vos fonctions du 15/09/2019

« Madame, vous n'avez pas le droit de rentrer dans les vestiaires ! »

« Monsieur, vous n'avez pas le droit de me toucher ! »

« Madame, je n'irai pas à la piscine ! »

Certains gestes professionnels dans le cadre des enseignements de l'EPS amènent parfois ce type de réactions chez les élèves. Ce guide tente de répondre à l'émergence d'interrogations, voire d'inquiétudes manifestées par les enseignantes et enseignants de la discipline. Pour prévenir les mises en cause éventuelles, il a vocation à souligner la **singularité des gestes professionnels en EPS et la nécessité de les rendre explicites et compréhensibles pour**

**réduire les interprétations et les risques d'ambiguïté.** Il propose quelques modalités permettant d'anticiper, d'éviter et de régler les éventuelles situations critiques liées à cette problématique.

Avant d'aller plus avant, il faut toutefois préciser que les faits connus des services ne conduisent que très rarement à des affaires traitées sur le plan juridique néanmoins les mises en cause se multiplient

## QUELQUES CLÉS DE COMPRÉHENSION

### STATUT DES CORPS ET RELATIONS SPECIFIQUES À L'EPS

Dans les faits, c'est lorsque le **statut institutionnel des corps**, enseignants comme élèves, n'est pas clairement perçu, représenté, conçu, voire discuté, que des biais peuvent apparaître. De même, le **dépassement** de ces statuts, par personnalisation excessive, individualisation, « amicalisations » voire séduction, peut parvenir aux mêmes effets délétères.

Il découle de ces statuts des implications en termes de sécurité, de considération, de respect des différences, de réserve, voire d'interdits moraux.

Leur potentiel dépassement relève de ce qui personnalise les relations, avec tout ce que cela comporte de subjectivité, voire d'intersubjectivité. C'est dans ces conditions que les risques d'incidents critiques émergent. Il importe que les professeurs apprennent à exercer une certaine réflexivité sur ces aspects des relations spécifiques à l'EPS

### LES ADOLESCENTS

Le corps est un enjeu d'identité et un lieu de profonds changements que l'adolescent doit intégrer.

Le corps devient un terrain d'affrontement dans lequel s'oppose des sentiments (peur, angoisse, séduction, besoin de sociabilité) et des manifestations contradictoires, témoins des transformations en cours et de leur nécessaire intégration.

Les retentissements affectifs sont intenses et dissonants. Entre l'enfant qui s'abandonne et l'adulte qui se construit, les interactions corporelles peuvent prendre un sens inédit, source de malentendus : l'exposition fragilisante par le sentiment de jugement perçu, la recherche de signes de séduction (le regard et le toucher sont alors surinvestis), la mise à distance des adultes ou la recherche d'un rapprochement par mécanisme de projection.

Tout geste professionnel peut alors dans ce contexte prendre une toute autre signification que celle pour lequel il s'effectue.

### L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Si l'éducation physique et sportive (EPS) est une discipline à part entière des programmes d'enseignement, elle est aussi singulière par le fait qu'elle est une **discipline de mise en jeu des corps** (comme aucune autre).

Dans les contextes des différentes activités physiques, sportives et artistiques, les corps sont mis en action, ils bougent, se meuvent sous le regard des uns et des autres, essaient, interagissent, réussissent, échouent. Leurs états, les sentiments qu'ils portent, les signes de présence, d'évitement, les préoccupations, les interrogations, le bien-être, la répulsion, l'intérêt – le désintérêt, etc. sont perceptibles et lisibles. C'est d'ailleurs sur le fondement de la lecture de

cet état des corps que les professeurs définissent les besoins des élèves, adaptent leurs contenus, précisent leurs paroles, et différencient leurs interventions.

Ainsi, l'EPS possède des particularités qu'il convient de considérer :

- ⇒ Elle mobilise chaque élève dans sa totalité, et spécifiquement dans sa corporalité. L'élève évolue dans des environnements variés et spécifiques (piscines, mur d'escalade, salle de gymnastique...) grâce à la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques multiples.
- ⇒ Ces APSA engagent l'activité des élèves dans une perspective d'apprentissage. Elles sollicitent l'élève sur des composantes physiques, biomécaniques, physiologiques, affectives, cognitives.
- ⇒ Les enseignants d'EPS sont placés dans une double perspective pédagogique ET sécuritaire impliquant :
  - de multiples registres d'interactions ;
  - une forme d'autonomie relative et contrôlée ;
  - un principe de sécurité, physique, sociale, mentale et affective permanent.
  - des temps spécifiques à la leçon d'EPS que l'enseignant doit gérer (vestiaires, transports).

Si cet éclaircissement concernant l'EPS peut paraître complexe, elle n'en représente pas moins une réalité à laquelle les élèves et les enseignants sont confrontés. Il en découle que les contextes pédagogiques peuvent receler des facteurs d'incompréhensions, d'interprétations erronées, de malentendus, de suspensions, et parfois aboutir à des incidents critiques.

## CONSÉQUENCES POUR ANTICIPER, ÉVITER, RÉGLER LES ÉVENTUELS INCIDENTS CRITIQUES

L'enseignement de l'EPS suppose un travail nécessaire et continu de présentation, d'explicitation des gestes professionnels en début d'année ou de cycle, de régulation auprès des élèves aussi simple et clair que possible, de façon à garantir au mieux leur compréhension, à leur permettre d'affiner leurs représentations, d'exprimer leurs questions, leurs satisfactions comme leurs éventuelles craintes.

De façon plus précise, il peut arriver que se produisent des contacts corporels entre élèves, mais aussi entre professeur(e) et élève(s). Ils peuvent être implicitement acceptés, tolérés, interrogés, travaillés, critiqués, refusés. Cependant, lorsqu'ils restent implicites, ils sont exposés à l'interprétation, peuvent être perçus comme ambigus, voire chargés de suspicion, base potentielle de rumeur.

Il réside alors un risque de mise en cause qui, justifiée ou non, peut causer des dommages, entraîner parfois des procédures administratives ou judiciaires.

Aussi, il importe de ne pas négliger cet aspect de la mise en œuvre de l'EPS. Les propos suivants visent à accompagner les enseignants, les personnels et les chefs d'établissement de façon à anticiper, éviter, régler les situations potentiellement ou réellement critiques.

## RECOMMANDATIONS À L'ATTENTION DES ENSEIGNANTS D'EPS ET DES CHEFS D'ETABLISSEMENT

## **1- La spécificité de l'EPS dans les rapports au corps :**

### ⇒ **Communiquer avec la communauté éducative sur la spécificité de l'EPS**

En s'appuyant sur la CIRCULAIRE N° 2004-138 DU 13-7-2004 (Sécurité EPS et sport scolaire) qui indique les diligences normales des enseignants d'EPS :

*« En EPS les contacts corporels (entre les élèves) et l'enseignante sont une constante. Ils ont pu donner lieu à des interprétations conduisant à des mises en cause de certains professeurs, alors qu'ils résultent le plus souvent d'actes d'intervention directe de l'enseignante envers un ou des élèves en vue d'assurer leur sécurité ou la réussite de leur apprentissage... Ces contacts sont nécessaires et sont explicables par la mise en jeu de sa responsabilité en cas d'accident. En effet, ne pas apporter une aide ou une parade pourrait constituer une défaillance dans l'intervention pédagogique et donner lieu à un dommage corporel important. »*

### ⇒ **Possibilité d'ajouter des paragraphes au règlement intérieur de l'établissement**

Nommé par exemple « Spécificité de l'enseignement de l'EPS » et mentionnant les particularités de cet enseignement :

- **Contact professeur/élève en EPS** : (proposition à rajouter au RI) : *« Les contacts physiques entre l'enseignant et les élèves peuvent s'imposer du fait de la nature même des activités pratiquées et de l'intervention pédagogique. Ces gestes professionnels renvoient à des exigences sécuritaires indispensables. Ils renvoient aussi à des actions à finalités pédagogiques comme les aides, les démonstrations en lien avec la recherche de l'efficacité et de la qualité des apprentissages »*
- L'enseignant est responsable de ses élèves en tout lieu et à tout moment du cours, de la prise en charge à la libération du cours. En cela il doit être en mesure **d'entrer dans un vestiaire en cas de problème**.

Au niveau de la surveillance des vestiaires, il semble nécessaire de porter à la connaissance de tous, les indicateurs susceptibles d'entraîner l'intervention de l'enseignant (temps passé pour déshabillage et l'habillage, le bruit, les incidents, ...).

Trois principes peuvent être définis, rappelés et portés à la connaissance de l'ensemble de la communauté scolaire :

1. **Principe de responsabilité** : il s'applique à la totalité du temps de prise en charge des élèves, en particulier dans le cadre de l'emploi du temps. Y compris dans les vestiaires et les sanitaires-douches.
2. **Principe de consentement** : les modalités qui doivent accompagner ces diverses interventions dictées par la responsabilité de l'enseignant d'EPS doivent être explicitées, comprises et connues des élèves et des familles.
3. **Principe de l'avertissement** : l'intervention de l'enseignant ne doit pas se réaliser de manière inopinée. Elle s'inscrit dans le cadre d'une procédure établie et connue de tous. Si elle s'avère nécessaire, l'intervention physique sera précédée d'une annonce afin d'éviter toute surprise. Si l'intervention s'avère délicate, il sera conseillé de solliciter l'aide d'un(e) autre adulte.

**Exemple de proposition à rajouter dans le RI** : *« pour assurer la sécurité et la discipline dans les vestiaires avant ou après le cours d'EPS, les enseignants d'EPS peuvent intervenir en y entrant après s'être annoncés. Les élèves ayant contrevenu aux consignes préalablement données pourront être sanctionnés. »*

## **2- Envisager, partager, communiquer un protocole local des soins et urgences en cas d'accident en EPS ou à l'AS (application du BO du 06/01/2000).**

Cf Annexe

En cas d'accident, nous vous conseillons d'harmoniser le protocole d'appel des secours dans votre établissement. Chaque situation nécessite d'être explicitée et précisée.

Exemple : *Qui appeler lors d'un accident en AS le mercredi après-midi alors que l'établissement est fermé ? Le numéro de téléphone du chef d'établissement est-il connu de tous les animateurs ?*

L'intérêt de ce protocole (voir exemple dans l'annexe n°1) est que chaque personnel sache exactement ce qu'il a à faire en cas d'accident, qu'il soit titulaire du poste ou enseignant remplaçant pour 15 jours.

Anticiper	
<b>Enseignant</b>	Formaliser et communiquer les protocoles S'assurer de leur bonne compréhension
<b>Élèves</b>	Connaître et intégrer les protocoles et les cadres éducatifs
<b>Établissement</b>	Ajouter dans le règlement intérieur
<b>Chef d'établissement Équipe pédagogique</b>	Collaborer à la formalisation des règlements et des protocoles au sein d'un conseil d'enseignement Appliquer ces protocoles de façon partagée

## ÉVITER

Il existe différents types de gestes et contacts possibles en EPS :

- **Gestes liés à l'ergonomie du cours** : gérer les espaces tels que les vestiaires, la piscine, ...
- **Gestes sécuritaires** : assurer la sécurité objective des élèves dans les APPN, la gymnastique, les sports de combat, ...
- **Gestes pédagogiques** : démontrer, faciliter, ...
- **Gestes empathiques** : encourager, valoriser, rassurer, ...

Il convient ici de distinguer les situations critiques pouvant être anticipées et les situations d'urgence, qui impliquent soit une intervention immédiate, soit la consignation des faits, y compris dans le but de nourrir un retour d'expérience toujours bénéfique.

La conjugaison de ces dimensions invite à accorder une place importante à l'accueil et à la compréhension de ces gestes professionnels par les élèves. La prise en compte de leurs représentations et leurs ressentis se concrétise dans la possibilité pour un élève d'exercer sa parole au sein de la leçon d'EPS. Faire des interactions réflexives sur le vécu du cours un réflexe professionnel intégré dans la relation enseignant – élève.

**Visée des gestes  
professionnels**

**Situations critiques**

**Gestes professionnels**

<b>Cadre éducatif et ergonomie</b>	<i>Les vestiaires La piscine Les interactions sociales</i>	Porter à la connaissance de tous les élèves les indicateurs susceptibles d'entraîner l'intervention de l'enseignant (temps passé pour déshabillage et l'habillage, le bruit, les incidents, ...) Ex : pour des raisons de surveillance effective, intervenir dans les vestiaires en respectant un protocole et un avertissement préalable afin de préserver l'intimité des élèves
<b>Sécurité</b>	<i>Les activités à risque objectif</i>	Préciser le sens d'un geste professionnel à voix haute, même pour un seul élève
<b>Apprentissages</b>	<i>La démonstration La facilitation des gestes par guidage tactile</i>	Envisager les démonstrations avec des élèves volontaires, notamment lorsque qu'elles nécessitent des contacts corporels. L'intervention tactile sur un élève (prise de pouls, geste d'assurance...) nécessite de prévenir l'élève et lui demander son consentement
<b>Empathie et renforcement</b>	<i>Les gestes d'encouragements Les gestes de valorisation Les gestes pour rassurer</i>	Éviter une trop grande personnalisation de comportements et gestes professionnels qui pourraient être considérés comme inappropriés, superflus ou discriminants. Ne pas s'isoler en dehors de la classe avec un élève
<b>Des indicateurs d'alerte</b>	<i>Temps prolongé dans le vestiaire Agitations Refus de pratiquer Contestations Remarques et mots d'élèves, rumeurs</i>	

<b>Éviter</b>	
<b>Enseignant</b>	Prévenir, décrire, expliciter, offrir des alternatives
<b>Élèves</b>	Alerter sur les interrogations, donner son consentement ou non
<b>Établissement</b>	Conduire un RETEX (retour d'expérience) en cas d'évènement
<b>Chef d'établissement Équipe pédagogique</b>	Réaliser un recueil de rendus de compte et d'incidents critiques éventuels

## RÉGLER

Dans la majorité des cas, les situations délicates peuvent être réglées à l'échelle de l'établissement dans le respect de certains principes.

- ⇒ La sensibilisation des chefs d'établissement aux gestes spécifiques de l'EPS permet d'éviter d'externaliser les conflits. Une gestion en interne peut, dans la plupart des cas, permettre un apaisement et une gestion définitive de la / des situations.
- ⇒ Des guides d'accompagnement des personnels\* proposent une formalisation des différentes étapes de l'accompagnement des agents soumis à un dépôt de plainte ou faisant l'objet de critiques virulentes. Ils rappellent les étapes clés dans la gestion de ce type de situation :
  - Signifier – consigner – étayer dans un rapport circonstancié (enseignant\*\*, élèves, chef d'établissement) ;
  - Être accompagné par des personnes ressources (au sein ou hors de l'établissement) – échanger\*\*\* à propos de l'incident avec son autorité hiérarchique ;
  - Appliquer le principe du contradictoire entre tous les acteurs concernés ;
  - Demander éventuellement une protection fonctionnelle.
  - S'assurer d'une réhabilitation officielle en cas de non culpabilité.

Régler	
<b>Enseignant</b>	Consigner par écrit
<b>Élèves</b>	Faire témoigner
<b>Établissement</b>	Comprendre - accompagner
<b>Chef d'établissement</b> <b>Équipe pédagogique</b>	Confronter – Échanger avec les personnels – réaliser un RETEX

*\* Guide d'accompagnement des agents de l'éducation nationale visées par un dépôt de plainte du 15/09/2019*

*\*\*Un rapport écrit doit être envoyé le plus rapidement possible par voie officielle : rapport papier déposé au secrétariat de l'établissement avec un double tamponné par l'administration « déposé le ... ». A minima, rédiger un mail depuis son adresse mail professionnelle.*

*\*\*\*Ce moment d'échange sera l'occasion de redéfinir les gestes professionnels et de lever toutes ambiguïtés sur la posture professionnelle des enseignants d'EPS. Une séquence pourra être consacrée sur le ressenti des élèves en présence ou non des Copsy et infirmière.*

EN EPS EN AS, des risques inhérents aux activités dans des installations souvent éloignées.

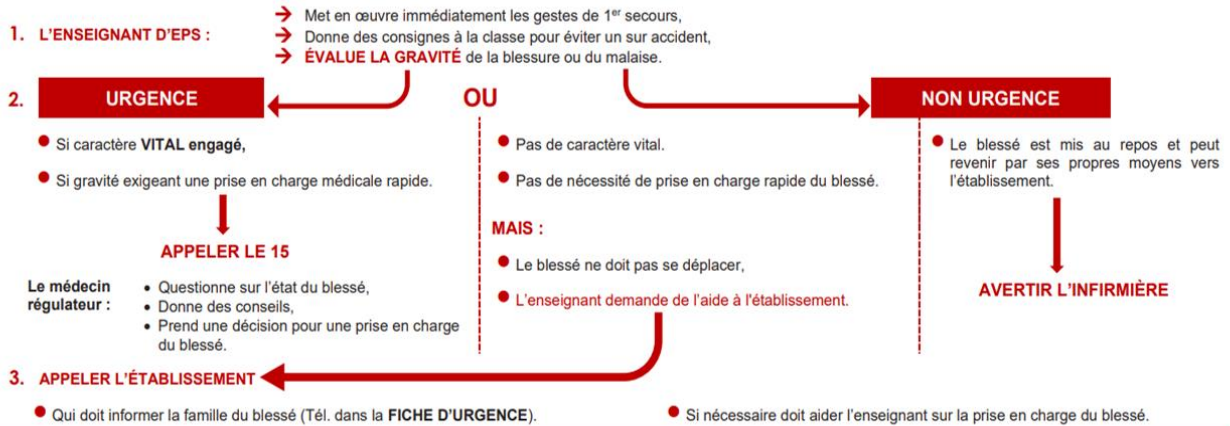
## PROCOLE LOCAL SOINS ET URGENCES

En cas d'accident en EPS, en AS/UNSS.  
(Application du protocole National « organisation des soins et des urgences dans les EPLE).  
BO Hors-Série n°1 du 06/01/2000

« Il revient au chef d'établissement de mettre en place une organisation qui réponde au mieux aux besoins des élèves et des personnels (...). Cette organisation (...) inscrite au Règlement Intérieur et portée à la connaissance des élèves et des familles prévoit notamment :

- Une fiche d'urgence,
- Des modalités d'accueil des élèves malades ou accidentés (**Par qui ? Où ?**). »

### A. EN CAS D'ACCIDENT D'ÉLÈVE



### B. PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

- Si nécessité d'intervention de l'enseignant, les gestes à réaliser auront été expliqués (formation).
- En déplacement, recherche d'une autonomie de l'élève pour le transport de ses médicaments.